



Info prévention n°7

Les produits chimiques sur mon exploitation, bien les repérer pour mieux m'en protéger.

Exploitants et/ou salariés agricoles, vous manipulez des produits chimiques et ils sont nombreux dans votre environnement de travail :

- les produits phytosanitaires,
- les médicaments et produits à usage vétérinaire (vaccins, déparasitants...),
- les désinfectants de bâtiments et matériels d'élevage (produits « tue mouches », détergents pour machine à traire...),
- les produits de l'atelier (dégraissants, huiles, solvants, peintures...).



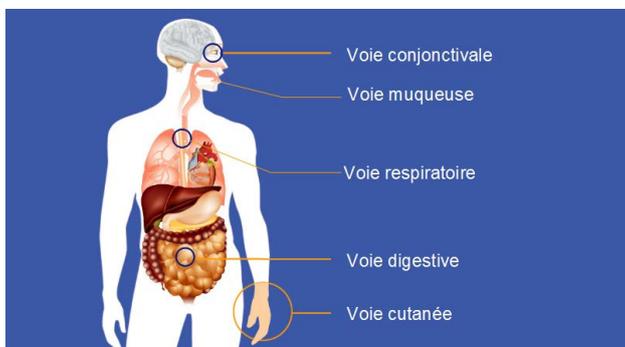
COMMENT ME PROTÉGER ?

1. Identifier tous les produits chimiques présents sur l'exploitation ;
 2. Identifier leur dangerosité (lecture de l'étiquette, des FDS, des notices d'utilisation qui renseignent sur la toxicité et les voies de contamination) ;
 3. Evaluer mon exposition (contexte d'utilisation, moyen de protection utilisé, organisation du chantier, quantité manipulée, fréquence d'exposition...) ;
 4. Substituer les produits dangereux par ceux qui le sont moins ;
 5. Se former à de nouvelles techniques permettant de limiter l'usage de ces produits ;
 6. Organiser le chantier pour réduire son exposition (vent, réglage du pulvérisateur, limiter le contact avec les animaux traités...)
 7. Se doucher après chaque utilisation et se laver les mains le plus souvent possible ;
 8. Porter des équipements de protection individuelle adaptés (gants, bottes, combinaison, masque...).
- Pour rappel :** tout employeur de main d'œuvre se doit d'informer et de former les utilisateurs (salarié, apprenti, stagiaire, saisonnier...) à la dangerosité de ces produits et de mettre en œuvre les moyens de protection nécessaires.



QUELS SONT LES RISQUES POUR MA SANTÉ ?

Les voies de pénétration des produits chimiques dans l'organisme sont multiples, la voie cutanée est la voie de contamination la plus importante, notamment par le contact des mains avec les produits chimiques. Les mains sont également à l'origine de la contamination digestive.



Quelle que soit la voie de pénétration, les produits sont transportés par le sang ; tous les organes peuvent être atteints. La responsabilité de ces produits est engagée dans l'apparition de certains cancers (cancer de la prostate, lymphomes, myélomes, cancer de la peau...), de maladies neuro-dégénératives (maladie de parkinson...), de forme d'allergies (eczéma, asthme, insuffisance respiratoire...), des troubles de la reproduction (stérilité masculine, avortement, malformation...), ou pouvant perturber l'activité endocrinienne. Ils peuvent aussi être à l'origine d'intoxication respiratoire.

POUR VOUS AIDER DANS VOTRE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

- Contactez l'équipe Santé Sécurité au Travail de la MSA des Charentes : Médecins du Travail et Conseillers en Prévention au **05 45 97 80 64** ;
- Consultez le site documentaire Santé et Sécurité en agriculture de la MSA : **ssa.msa.fr** ;
- Signalez vos symptômes en appelant le réseau **Phyt'attitude** au **0800 887 887** ;
- Pour vous informer et faire avancer les connaissances sur la dangerosité des produits, **Cécile Raynaud**, Conseillère en Prévention des Risques Professionnels, référente polyculture - élevage, est à votre disposition au **06.26.02.64.14**.

ILS ONT CHERCHÉ DES SOLUTIONS

Un éleveur laitier : « J'ai toujours été vigilant à ma qualité de vie au travail. J'ai testé au fil des ans des méthodes alternatives. Cette année, j'ai remplacé les désherbants classiques pour mes parcelles de céréales par des produits biologiques à base d'orties, et ressorti les vieux outils pour réaliser un nettoyage mécanique. Le travail s'organise différemment, mais, surtout, j'ai retrouvé le plaisir de réaliser ces travaux. »

Une associée d'un GAEC en production laitière : « Il y a plusieurs années, j'ai suivi une formation à l'utilisation de l'homéopathie. Depuis, je gère une grande partie des problèmes sanitaires du troupeau grâce à l'homéopathie. Il faut être davantage attentif aux signes annonciateurs des maladies pour agir le plus en amont possible. J'ai nettement diminué mes frais vétérinaires, limité la manipulation des animaux et supprimé ainsi mon contact avec les produits médicamenteux. »